



**PRÉFÈTE
DE LA CREUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°23-2022-131

PUBLIÉ LE 23 SEPTEMBRE 2022

Sommaire

DDT de la Creuse / SG

23-2022-09-01-00006 - Arrêté de subdélégation de signature du DDT en matière d'ordonnancement secondaire (4 pages)

Page 3

DDT de la Creuse

23-2022-09-01-00006

Arrêté de subdélégation de signature du DDT en
matière d'ordonnancement secondaire

**Subdélégation de signature du
Directeur Départemental des Territoires de la Creuse
en matière d'ordonnancement secondaire**

ARRETE n° AP22012 du 01/09/2022

Le Directeur Départemental des Territoires de la Creuse

VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n°2005-779 du 12 juillet 2005 ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée ;

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'État dans les régions et départements ;

VU l'arrêté ministériel du 27 septembre 2019 nommant M. Pierre Schwartz, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur départemental des territoires de la Creuse à compter du 14 octobre 2019 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 23-2022-02-14-00003 du 14 février 2022 de la préfète de la Creuse donnant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Pierre Schwartz, directeur départemental des Territoires, tel qu'il a été modifié par l'arrêté préfectoral n° 23-2022-04-12-00002 du 12 avril 2022 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 23-2020-12-01-004 du 1^{er} décembre 2020 portant constitution du secrétariat général commun de la Creuse ;

VU l'arrêté préfectoral n° 23-2021-03-03-001 du 3 mars 2021 de la préfète de la Creuse donnant délégation de signature à M. Fabien Faure, en sa qualité de directeur du secrétariat général commun départemental de la Creuse ;

DECIDE

Article 1er :

En application de l'article 2 de l'arrêté susvisé de la préfète de la Creuse donnant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire, subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de signer toute pièce pour l'exécution des recettes et des dépenses imputées sur les budgets opérationnels des programmes signalés à l'article 1er et dans les conditions suivantes :

- | | |
|-----------------------------|---|
| - Mme Pascale Gilli-Dunoyer | directrice adjointe, la totalité de l'article 1er |
| - M . Sylvain Rouet | chef du service économie agricole (SEA) |
| - M. Pascal Maréchal | adjoint au chef du service économie agricole (SEA) |
| - M. Pierre Bontems | chef du service urbanisme, habitat et construction durables (SUHCD) |

- Mme Sylvie De Oliveira adjointe au chef du service urbanisme, habitat et construction durables (SUHCD)
- M. Roger Ostermeyer chef du service espace rural, risques et environnement (SERRE)
- Mme France Renaud adjointe au chef du service espace rural, risques et environnement (SERRE)
- M. Fabien Faure directeur du secrétariat général commun

chacun pour le ou les budgets opérationnels des programmes précités dont il a la charge dans son domaine de compétences.

Article 2 -

Habilitation de validation est donnée aux agents désignés ci-après concernant les engagements juridiques relatifs aux BOP métiers :

- Jean-Luc Banda, assistant du chef de service du SERRE
- Corinne Darfeuille, chargée de mission auprès de la direction
- Valérie Villier, assistante du chef de service du SUHCD

Article 3 -

Habilitation de validation est donnée aux agents désignés dans l'annexe 1 afin de valider les ordres de mission et état de frais de déplacement dans Chorus DT.

Article 4 -

Les chefs de service sont autorisés à certifier conforme toutes pièces issues de la Direction Départementale des Territoires de la Creuse.

Article 5 -

Messieurs les chefs de service sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs.

A GUERET, le 1^{er} septembre 2022

Le directeur départemental
des territoires,


Pierre SCHWARTZ

Habilitation de valideur hiérarchique niveau 1 dans Chorus DT

Chefs de bureau	Adjoints
<p>Laurence SPINASSOU, SEA/BSD Olivier SENECHAL, SEA/BIMAD</p> <p>Laurent GOVAL, SERRE/BMA par intérim Myriam CAREIL-MOREAU, SERRE/BRS Peggy CHEVILLEY, SERRE/BERMT</p> <p>Marie LASNIER, SUHCD/BH Florence COLLERAIS, SUHCD/BUDES Muriel BERTHAULT, SUHCD/BCD Philippe VACHER, SUHCD/BP</p> <p>Sophie MORENO, cheffe de mission MCST</p> <p>Marie-Hélène RIBOULET, cheffe de mission MNCT</p>	<p>Emmanuel CASTIN, SEA/BSD</p> <p>Martine VACHER, SUHCD/BH Ariane AUBLE, SUHCD/BUDES Clovis CHASSAGNE, SUHCD/BCD</p>

